

Policier municipal en brigade motorisée

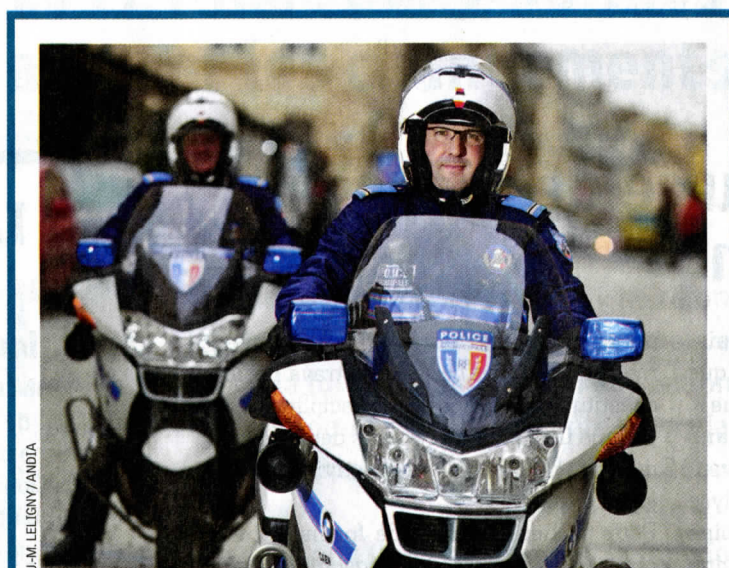
Des passionnés de la route pour des interventions plus rapides

- **Le contexte.** Les brigades motorisées sont les brigades de police municipale les plus nombreuses en France.
- **La problématique.** Pour ne plus se limiter au centre-ville, nombre de communes choisissent de créer des brigades motorisées, qui permettent des interventions plus rapides en périphérie.

Les premières brigades motorisées ont fait leur apparition dans les années 90. On en dénombre actuellement 716, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. Ce qui en fait les brigades les plus populaires au sein des polices municipales. A Toulouse (175 policiers municipaux, 453300 hab.), le maire (UMP) vient de créer la sienne. «L'idée est de répondre aux appels de la population et d'intervenir le plus rapidement possible. Les motards seront en position médiane, entre le centre-ville et la périphérie. Ils doivent être capables d'intervenir à tout moment», indique Jacques Andral, directeur de la police municipale. La brigade compte treize motards; ils seront vingt-cinq d'ici à fin 2015, Toulouse devenant ainsi la plus grande brigade de France. Parmi ces treize agents, Eric Souques est ravi: «Pouvoir gagner ma vie en vivant de ma passion, c'est extraordinaire», s'enthousiasme ce féru de moto, policier municipal (PM) depuis onze ans.

Intervenir dans les écoles

Tous le reconnaissent, ce sont de vrais passionnés. «Allier mon métier avec ma passion est une véritable chance», confie Alain Begue, agent au sein de la brigade d'Orléans (204 PM, 114300 hab.). Cette dernière est composée de six motards, pour six BMW 1200 RT. «Les gens sont assez curieux de nous voir sur nos engins. Ils nous posent des questions», poursuit Alain Begue. Principal avantage de ces brigades, la réactivité sur les lon-



J.-M. LEIGNY/ANDIA

FRÉDÉRIC BARDON, responsable adjoint de la brigade de Caen (58 policiers municipaux, 108400 hab.)

«J'allie plaisir et travail»

«Nous disposons de huit motos de marques et puissances différentes pour huit agents. Nous réalisons des missions de surveillance générale dans toute la ville: circulation, fluidité du trafic, respect du code de la route. Nous surveillons aussi les abords des établissements scolaires, les marchés. Les motos nous permettent d'intervenir rapidement; nous sommes toujours les premiers sur les lieux. Nous voyons alors si du renfort est nécessaire et combien de véhicules il faut dépêcher. Comme tous mes collègues, je suis passionné de moto. J'allie ainsi le plaisir et le travail. Au début, il est possible d'avoir quelques appréhensions, surtout quand on porte une arme à la ceinture, mais cette peur disparaît très vite.»

gues distances et la possibilité d'intervenir en premier sur les lieux. Les missions portent pour l'essentiel sur la sécurité routière et l'escorte de manifestations. A Nice (370 PM, 343600 hab.), la création de la brigade remonte aux années 90. Mais celle-ci a évolué au fil du temps, avec treize agents

aujourd'hui. «Nous réglons le trafic routier. Nous luttons contre les nuisances sonores et le stationnement anarchique, et réalisons les contrôles de vitesse ainsi que l'enlèvement des fourrières. Nous escortons aussi des équipes de secours ainsi que les pompiers. Enfin, nous participons aux inter-

CADRE D'EMPLOIS

Agent de police municipale.

CATÉGORIE

B ou C.

FORMATION REQUISE

CAP ou BEP.

ventions dans les écoles, relate Jean-Michel Truglio, directeur adjoint de la police municipale et ancien chef de la brigade motorisée. Le motard a cette image de répression. Mais nous participons majoritairement à la prévention.»

Formations facultatives

A Montpellier (130 policiers municipaux, 268500 hab.), la brigade compte huit agents pour autant de motos. Deux équipes se relaient, l'une de 7h à 14h et l'autre de 13h30 à 20h30. «La moto force le respect, nous sommes vus différemment. Mais notre but est de lutter contre la délinquance», remarque Thierry Zerrouki, chef de la brigade motorisée.

La plupart des agents ont suivi des formations gérées par le CNFPT et réalisées dans les écoles nationales de gendarmerie ou de police. Même si elles ne sont pas, à ce jour, obligatoires. «La formation dure quinze jours. Nous apprenons à intervenir sur la voie publique, à positionner la moto et acquérons toutes les techniques à suivre», relate Thierry Zerrouki. Depuis le début de l'année 2015, à Toulouse, les treize motards, qui ont suivi cette formation, peuvent exercer leur métier. Avec des motos flambant neuves. *Emilie Lopes*